

## APPEL A PROPOSITION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE LEGERE SANS FONDATION DANS LE JARDIN PUBLIC D'ASNI (PROVINCE D'AL HAOUZ)

Dossier publié le 22 mai 2026

Date limite de dépôt des propositions : **18 juin 2026 à 18h00** (date d'envoi des dossiers par courrier électronique) à [procurement.averdha@vngi.org](mailto:procurement.averdha@vngi.org)

### MONTANT MAXIMAL ALLOUE A L'OPERATION

Le montant maximal alloué à la conception, à la construction et à l'installation de la structure légère dans le jardin public est de **cent cinquante mille Dirhams Marocains TTC** (150 000 MAD TTC).

Les soumissionnaires sont informés qu'aucune rallonge budgétaire ne pourra être consentie et que leur offre devra rester valide soixante jours calendaires au moins à partir du jour de remise de leur proposition.

### COORDONNEES DES PERSONNES-CONTACTS :

Said Boussrhan, coordinateur des opérations, pour l'ensemble des aspects techniques relatif à la construction : 06 70 08 44 05 [said.boussrhan@vngi.org](mailto:said.boussrhan@vngi.org)

Maryama Elyacoubi, responsable administrative et financière, pour les questions d'ordre financier : 06 70 08 44 01 [maryama.elyacoubi@vngi.org](mailto:maryama.elyacoubi@vngi.org)

Copie à Thierry Lamborion, chef d'équipe : 06 70 08 44 08 [thierry.lamborion@vngi.org](mailto:thierry.lamborion@vngi.org)

### 1. Contexte

L'Agence pour la Coopération Internationale de l'Association des Communes Néerlandaises (VNG International) met en œuvre le Projet d'assistance technique AVERDHA (Appui à la Valorisation Économique et à la Reconstruction Durable des communes sinistrées dans le Haut Atlas) qui a pour objectif de soutenir les communes affectées par le séisme de septembre 2023, dans la province d'Al Haouz, dans la reconstruction et revitalisation de leur territoire.

A Asni, le projet AVERDHA intervient dans divers douars affectés, notamment pour la construction d'équipements hydrauliques. Il intervient également dans le centre-bourg, sur l'aménagement d'un petit jardin public, qui permettra à de jeunes enfants, accompagnés de

leurs parents, de s'épanouir à partir de jeux installés dans le jardin ; ce jardin devrait également permettre aux parents, et notamment aux jeunes mères, de sociabiliser, et de reprendre confiance en la vie que le séisme avait effacée.

Le réaménagement de ce jardin public est désormais quasiment achevé. Outre des jeux fixes, le conseil communal a proposé qu'une structure légère de type kiosque soit installée, afin qu'une association locale qui va proposer la location de petits véhicules électriques pour enfants ainsi que des deux-roues (bicyclettes, trottinettes) puisse à la fois stocker ces engins et proposer à la vente quelques boissons et snacks.

Il a donc été demandé à VNG International, maître d'ouvrage délégué par la commune d'Asni, de faire installer un équipement léger de type « kiosque » dans le jardin public.

D'un commun accord, la commune et VNG International proposent que cet équipement public soit attribué à l'entité qui aura proposé un projet à la fois audacieux, résistant, respectueux de l'environnement, et non démesurément coûteux, dans un souci de préservation des deniers publics.

## 2. Description du projet

Il s'agit d'implanter une structure légère, sans fondation, fixée au sol, en bois naturel, ou en matériaux analogues, de 20 mètres carrés utiles environ, qui abrite à la fois une partie « stockage » d'une quinzaine de petits véhicules ou deux-roues, et d'un espace dédié à la vente de boissons et de snacks ainsi qu'à la billetterie de la location des petits engins roulants.

Le tout devra être suffisamment solide pour résister aux actes de vandalisme et aux intempéries, et agréable à la vue, sans choquer. Une intégration harmonieuse dans l'environnement immédiat devra être assurée.

Aucun aménagement intérieur particulier n'est demandé, à part une cloison séparant l'espace dédié à la vente de l'espace de garage des petits véhicules qui seront loués. Un plancher sera néanmoins proposé dans l'espace vente.

## 3. Cahier des charges technique

**Emprise au sol :** d'une surface utile maximale de 20 m<sup>2</sup>, la configuration du local est laissée à la libre appréciation des concurrents. La seule contrainte tient au fait que cette construction légère devra longer en partie deux murs d'enceinte d'environ deux mètres de hauteur ainsi qu'une petite partie de la clôture du jardin afin qu'un second comptoir puisse être ouvert sur le trottoir quand le jardin public est fermé. L'installation de la structure légère est prévue à l'angle nord du jardin (voir photographies versées en annexe).

Globalement l'emprise se présente comme un vaste triangle dont deux côtés longent deux murs d'enceinte (5 et 7 mètres de longueur) et un côté est ouvert sur le jardin public, présentant une large façade sur celui-ci.

**Structure et matériaux** : les éléments maçonnés étant proscrits, la structure peut être de tout autre type de matériau (ex. : bois, acier) pourvu qu'elle présente une résistance suffisante aux intempéries courantes (pluie, grêle) et aux actes de vandalisme (résistance aux effractions courantes). La structure reposera sur une dalle bétonnée, sur laquelle seront fixées les parois. Lesquelles parois ne seront pas adossées aux murs d'enceinte du jardin, mais en seront écartées d'un demi-mètre environ.

**Fondations** : la construction doit être fixée au sol, sans fondation.

**Normes de sécurité à respecter** : la réglementation nationale sur la sécurité incendie applicable aux bâtiments devra être respectée, quand bien même il s'agit d'édifier une structure légère.

**Eau/électricité** : il est prévu de pourvoir le kiosque en électricité. Prises de courant et luminaires (intérieur/extérieur) seront donc proposés. L'installation d'un compteur électrique, propre à la structure légère, sera l'affaire de l'exploitant du kiosque. Néanmoins, le bloc de disjoncteurs sera placé en un endroit convenu avec les services techniques communaux, en un endroit où pourrait être placé le compteur.

Concernant l'adduction d'eau potable et l'évacuation d'eaux usées, celles-ci ne sont pas proposées par la commune, en l'état actuel des aménagements liés au jardin public. Une solution de raccordement au réseau d'eau potable et une évacuation des eaux usées peuvent néanmoins être proposées, en option, pourvu qu'elles restent dans l'enveloppe budgétaire définie pour ce projet.

**Menuiseries** : une porte d'entrée de 80 cm de large et deux comptoirs de vente (l'un-grand- sur la façade dans le jardin, l'autre-petit- donnant sur le trottoir côté rue) sont des exigences minimales à inclure dans les propositions.

**Exigences techniques** :

- a. **Fondations** : Il n'est pas envisageable de créer des fondations car la structure doit rester amovible. Néanmoins celle-ci devra être solidement arrimée au sol.
- b. **Structure** : Tout matériau qui soit à la fois léger et robuste, durable, peut être proposé. Une armature poteaux-poutres peut être envisagée, avec remplissage intérieur. La toiture doit être absolument étanche, et si une solution de couverture en bac acier est proposée, celle-ci doit soit ne pas être visible, soit être particulièrement esthétique. Hormis contre la chaleur, il n'est pas prévu d'isolation thermique particulière. La cloison intérieure sera édifiée en matériau léger et un plancher léger sera proposé dans le petit espace dédié à la vente. Enfin, il peut être utile de « sécuriser » l'espace de stockage des petits engins roulants, à l'intérieur de la bâtisse, en construisant une structure de type « cage métallique » résistante.
- c. **Normes à respecter** (ex : sécurité incendie, accessibilité) : les normes en vigueur s'appliquant à ce type d'établissement, situé dans un jardin public, seront scrupuleusement respectées.
- d. **Performances énergétiques** (ex : isolation, ventilation naturelle) : non applicables.

e. **Préférences esthétiques** : les autorités locales ont manifesté une préférence pour le bois naturel mais restent ouvertes à toute proposition, pourvu qu'elle s'insère particulièrement bien dans l'environnement.

#### 4. Modalités de l'appel à proposition

##### Eligibilité des candidats :

L'appel à proposition est ouvert à toute entité de droit privé – associations ou entreprises dûment enregistrées au Maroc – ou de droit public – exemple : établissements d'enseignement supérieur – justifiant d'au moins une expérience avérée de construction et d'installation d'une telle structure.

##### Critères de sélection :

Seront pris en compte, dans l'ordre ci-après, les critères suivants : l'expérience des candidats (production de références similaires), la qualité technique et esthétique de leur proposition, les délais de réalisation et leur planning prévisionnel, ainsi que le coût global-budget maximal communiqué).

##### Calendrier :

Date limite de dépôt des offres : **18 juin 2026 à 18h00, heure du Maroc** (date d'envoi du courrier électronique)

Sélection et notification du lauréat : entre les 19 et 30 juin 2026

Signature du contrat et de début des travaux : début juillet 2026

#### 5. Pièces à fournir par les candidats

##### Les candidats produiront les documents administratifs suivants :

- Preuve d'enregistrement auprès des services administratifs, consulaires et fiscaux permettant de postuler au présent appel à proposition
- Références de projets similaires (descriptions, photos, certificats de bonne fin d'exécution ou PV de réception)

##### Leur proposition technique sera présentée de la sorte :

- Note méthodologique (approche, matériaux, techniques)

- Plans détaillés et perspectives 3D si possible
- Planning prévisionnel

Enfin, leur proposition financière se présentera sous forme de :

- Devis détaillé (incluant coût global, échéancier de paiement).

## 6. Critères d'évaluation

**Pondération des critères :**

- 40% pour la qualité technique (résistance de la structure et des matériaux, impact environnemental)
- 30% pour l'esthétique (insertion dans l'environnement, audace du parti-pris architectural)
- 20% pour les délais
- 10% pour le prix

**Processus de sélection :** Un comité de sélection des projets présentés sera constitué de six membres réunissant l'équipe de VNG International-Maroc et des membres du Conseil Communal d'Asni). Afin de départager des candidats, il est admis que des entretiens, ou présentations orales soient demandés aux candidats si nécessaire.

## 7. Engagements et signatures

**Déclaration sur l'honneur :** Les candidats postulant au présent appel à projet certifient avoir pris connaissance de toutes les exigences exprimées dans le présent document et les respecter.

Cachets, dates et signatures des responsables légaux des structures candidates seront apposés dans les offres présentées.

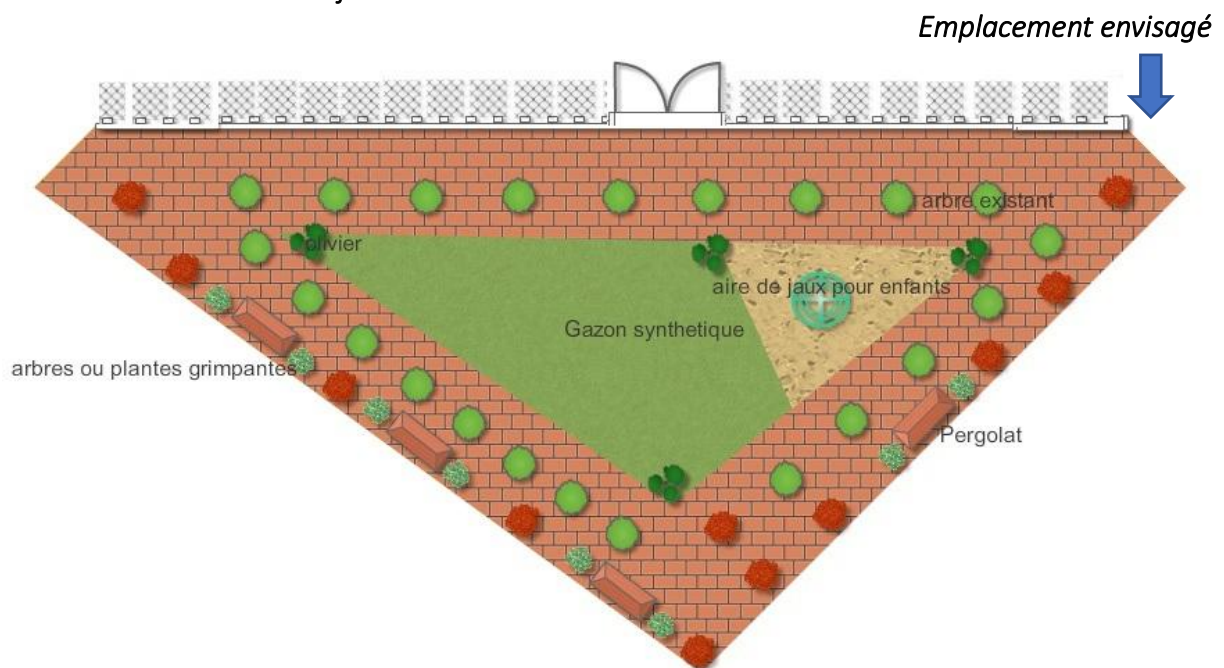
## 8. Annexes

- Vues d'ensemble du jardin public
- Photos du site (avril 2026)

1. Vue aérienne jardin d'Asni



2. Plan sommaire du jardin



3. Photo de l'espace dédié (1)



4. Photo de l'espace dédié (2)



5. Photo de l'espace dédié (3)

